Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260302-26_03_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 03 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : Patrick BOULAIS, Morgane CHAPDELAINE, Adélaïde COTTAIS, Christèle BRIERE, Marie CHOTARD, Géraldine DENIS, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLEHO, Jean-Pierre FRANGEUL, Émile JAN, Catherine KRYSTKIEWIZ, Tifenn LE GUYADER, Jean-Charles LE QUELLEC, Fabien LEROUX, Jean-Luc LÉVESQUE, Jean-Claude LUBERT, Brigitte MELLERIN, Céline MOTEL DAVID, Mathieu PAUMIER, Jérôme PEIGNÉ, Lucie PERRINEL, Franck PICHOT, Isabelle RACAPÉ, Danielle SENNINGER

Ont donné procuration :
Jean-Yves GLEMAU donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE

Étaient absents :
Jord LEVESQUE
Grégory PACAUD

Secrétaire de séance : Danielle SENNINGER

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 24
Procurations	: 1
Votants	: 25

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/02/2026
Date d'affichage : 18/02/2026

DELIBERATION 2026 – 03 – 07
OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE (OCCE) - ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE : SUBVENTIONS 2026

Rapport de Brigitte Mellerin, adjointe déléguée à l'enfance et aux affaires scolaires

Depuis 2013, la commune verse un montant de 47 € par élèves originaires de Pipriac aux associations de parents d'élèves afin de participer au coût des voyages scolaires.
Il est proposé de reconduire ce financement pour 2026.
Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant par enfant et non sur un montant total de participation : en effet, des demandes peuvent nous parvenir tout au long de l'année.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260302-26_03_07-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une participation de 47 € par élève originaire de Pipriac aux associations de parents d'élèves afin de participer au coût des voyages scolaires, comportant au minimum trois nuitées,

PRECISE que la subvention pourra être versée directement aux parents d'élèves de l'association des parents d'élèves du collège de Querpon.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Danielle SENNINGER